

PROCES-VERBAL : RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 2 DECEMBRE 2025 à 18 h 30

Convocation en date du 26 novembre 2025

Ordre du jour

Membres du Conseil (par ordre alphabétique)

Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir	Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
ANCEAUX Jean-Luc	X				GILLARDIN-THOMAS Véronique	X			
ANTION Claude	X				HENRY Philippe	X			
BAUGNON Mathilde	X				KEROUH Nordine		x		à BAUGNON Mathilde
BUARD CHAMPESME Jocelyne	X				LECLERCQ Josiane		x		à CHAZAL Raphaël
CARRÉ Cyrielle	X				LEFEBVRE Gilles	X			
CHAZAL Raphaël	X				NICKLAUS Bruno	X			
CITONY Lazare	X				PAUCHET David	X			
COURTOIS Jean-Paul	X				PIERSON Fabien	X			
DIONOT Michel	X				PIGEARD Sandrine	X			
DUPUIS Claudine	X				SCHUMANN Yves	X			
GARNIER Christian	X				THOUVENIN Odile	X			
GÉRARD Christine	X				TOTAL	21	2	0	

Il dénombre 21 Conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. est remplie.

Pouvoir(s) :

M. KEROUX Nordine à Mme BAUGNON Mathilde
Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël

Membres du C.M. : 23 Membres

Votants

Présents	21	23
Pouvoirs	2	
Absents	0	

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance (Article L 2121-15 du C.G.C.T.)

- ⇒ **Budget primitif 2025** : Virement de crédits
- ⇒ **Convention d'occupation précaire avec ADIE**
- ⇒ **Lotissement Charpentry** : Acquisition d'une parcelle

Désignation d'un secrétaire de séance :

M. Raphaël CHAZAL se propose d'être Secrétaire de séance.

M. Raphaël CHAZAL est désigné Secrétaire de séance, à l'unanimité.



	PRÉSENTS : 21	POUVOIRS : 2	ABSENTS : 0
VOTE :	23 POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)

Observations et Vote :

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du Mardi 14 Octobre 2025 à 18 h 30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2025 à 18h30 est adopté à l'unanimité

	PRÉSENTS : 21	POUVOIRS : 2	ABSENTS : 0
VOTE :	23 POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)

N° 1 – 20251202 50

1. Budget primitif 2025 : Virement de crédits

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon la nomenclature M 57, les mouvements de crédits sont votés par chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2025 reçue en Préfecture le 9 avril 2025 déléguant le pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée délibérante des mouvements de crédits de chapitre à chapitre portés au budget primitif 2025 en date du 13 novembre 2025.

Un virement de crédit a été effectué à hauteur de 35 638,05 € au profit des opérations suivantes :

- 2224 – Maison de santé pour un montant de 10 603,94 € (réfection plafond, peinture et porte acoustique)
- 2178 – Mairie pour un montant de 22 504,77 € (installation climatisation)
- 2199 – Eglise pour un montant de 1 500,60 € (installation horloge automatisée)
- 2185 – Matériels pour un montant de 1 028,74 € (achat de défibrillateurs)
- 2229 – Récurent pour un montant de -35 638,05 €

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal prend acte des mouvements de crédits à hauteur de 35 638,05 € au profit des opérations suivantes :

- **2224 – Maison de santé pour un montant de 10 603,94 € (réfection plafond, peinture et porte acoustique)**
- **2178 – Mairie pour un montant de 22 504,77 € (installation climatisation)**
- **2199 – Eglise pour un montant de 1 500,60 € (installation horloge automatisée)**
- **2185 – Matériels pour un montant de 1 028,74 € (achat de défibrillateurs)**
- **2229 – Récurent pour un montant de -35 638,05 €**

N° 2 – 20251202 51

2. Convention d'occupation précaire avec ADIE

L'Association ADIE Meuse recherche un bureau pour accompagner et conseiller les créateurs d'entreprises dans leur projet.

Après une visite des bureaux à l'étage de la Mairie, l'Association ADIE Meuse a retenu un bureau à compter du 1^{er} décembre 2025.

Une convention d'occupation précaire est établie. Le montant du loyer mensuel est fixé à 200,00 € par mois.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention.

En annexe : Convention d'occupation

Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'occupation précaire avec l'Association ADIE Meuse.

	PRÉSENTS : 21	POUVOIRS : 2	ABSENTS : 0
VOTE :	23 POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)

N° 3 – 20251202 52

3. Lotissement Charpentry : Acquisition d'une parcelle

Lors de la création du lotissement Charpentry, le Plan d'Urbanisme Intercommunal prévoyait la création de la voirie pour desserte des lots composants le lotissement.

La société ROWILL domiciliée Bouveret à Dun-sur-Meuse, a fait savoir par courrier en date du 12 novembre 2025 la cession de la voirie dénommée Rue Henri RENARD et ses équipements cadastrée ZE 141 d'une contenance de 15 a 44 ca au prix de un euro.

Cette acquisition est rendue nécessaire à la Ville de Thierville-sur-Meuse avant son transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV).

Les frais relatif à cette cession (acte notarié, ...) seront pris en charge par la société ROWILL.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'acter la cession de ladite parcelle ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

M. HENRY demande si les parcelles sont bien raccordées au tout à l'égout ?

M. ANTION confirme que les parcelles sont bien raccordées au réseau d'assainissement de la commune.

Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, le Conseil Municipal :

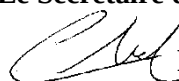
- **acte la cession de ladite parcelle ;**
- **autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

	PRÉSENTS : 21	POUVOIRS : 2	ABSENTS : 0
VOTE :	23 POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)

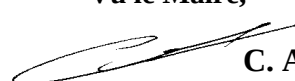
Séance du Conseil Municipal levée à 18h50

Thierville-sur-Meuse, le 2 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,

 **R. CHAZAL**

Vu le Maire,

 **C. ANTION**